

enquête

Le 16/08/2012 Par Sébastien Rochat

Un fait-divers en août : un allocataire du RSA s'immole par le feu

Nous avons tenté (difficilement) de comprendre pourquoi

C'est une information qui s'est retrouvée coincée entre le 100 mètres haies et l'interview exclusive du médaillé d'or Teddy Riner. Mercredi 8 août, le 20 heures de France 2 a rendu compte d'un drame survenu le jour-même : un allocataire exclu du RSA s'est immolé par le feu dans une caisse d'allocations familiales des Yvelines. Selon la préfecture, citée par Le Parisien qui a révélé l'affaire, les blessures étaient "sérieuses" mais les jours de la victime n'étaient "pas en danger". L'allocataire est pourtant décédé quatre jours plus tard. Depuis, les informations filtrent aux compte-gouttes. S'agit-il d'un geste désespéré lié à une procédure administrative trop lourde ? @si a tenté d'en savoir plus, non sans mal. Un blackout lié à la torpeur de l'été ou à la volonté de verrouiller l'information ?

C'est *Le Parisien* qui révèle l'information mercredi 8 août : "Un homme a été hospitalisé (...) dans un état grave après s'être immolé par le feu dans les locaux de la caisse d'allocations familiales de Mantes-la-Jolie (Yvelines). L'homme, âgé de 51 ans, originaire de la commune voisine de Mantes-la-Ville, s'était présenté dans les bureaux de la Caf, situés dans la cité du Val-Fourré, peu avant 10 heures". Il s'est aspergé d'un produit inflammable "alors qu'il venait d'avoir un entretien avec un conseiller pour évoquer sa situation", indique Reuters.

Le soir-même, après 10 minutes de JO non-stop, le 20 heures de France 2 diffuse un reportage sur ce drame en expliquant que les allocations de l'intéressé avaient été suspendues en mai 2012 car il manquait des pièces justificatives. Ses jours n'étaient "pas en danger".

On vous épargne les 10 premières minutes de JO

De son côté, le JT de TF1 se contente d'un simple off. Et puis plus rien, jusqu'à ce qu'Europe 1 annonce lundi 13 août que l'homme est décédé des suites de ses blessures dimanche 12 août. "L'allocataire désespéré était brûlé à 70%". Une information qui n'a fait l'objet que d'un off de France 2 et que TF1 n'a même pas relayée.

"Pour 474 euros, réclamer à quatre reprises des papiers dont cet homme ne dispose pas, cela fait figure d'acharnement"

Néanmoins, ce drame a suscité de nombreuses réactions, relayées par la presse.

Dans un communiqué diffusé lundi 13 août, la ministre déléguée chargée de la lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti, insiste sur la nécessité d'un suivi personnalisé de qualité:

"Ce drame nous rappelle qu'il est important d'éviter toute rupture dans le suivi des personnes et qu'il est indispensable d'accompagner chacun de manière continue. Les situations personnelles, aussi complexes que diverses, doivent être prises en compte afin d'apporter un soutien aux personnes en difficulté". Des propos censés calmer les esprits. Car pour le Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP), réagissant à l'annonce du décès, "la souffrance des chômeurs et personnes en situation de précarité n'est pas prise en compte sérieusement par les pouvoirs publics".

Communiqué

La preuve ? Les réactions officielles ont toutes insisté sur "une situation personnelle difficile". Et le MNCP d'enfoncer le clou : "Cet acte dramatique ne peut être interprété comme un cas isolé: service public débordé, règles injustes ou incompréhensibles, difficultés de communication entre agents et usagers sont le quotidien de beaucoup de personnes confrontées au chômage et à la précarité".

Même indignation à l'Apeis (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité) pour qui "à être trop pointilleux, les personnels de la Caf sèment la désolation". "Certes il y a un manque de personnel mais pour 474 euros, réclamer à quatre reprises des papiers dont cet homme ne dispose pas, cela fait figure d'acharnement", tranche l'association. Quant à la CGT, elle a exprimé son indignation après la mort de l'allocataire en dénonçant "une politique qui consiste à estimer que les allocataires sont des fraudeurs" et "une chasse aux pauvres"

Un suicide lié à un acharnement administratif ? Du côté de la CAF, on fait profil bas mais rien ne filtre vraiment. Au lendemain du drame, la CAF de Mantes-la-Jolie a été fermée une semaine. Le directeur financier de la CAF des Yvelines, Patrick Guéry, a parlé pour cette fermeture d'un "symbole fort". "Les huit personnels d'accueil qui travaillaient le jour du drame ont été remplacés" relève l'AFP. Six d'entre eux sont encore en arrêt maladie à ce jour.

"Ce rendez-vous était un échange très classique et très paisible" pour la préfecture

A la préfecture, aucun lien n'est fait entre ce suicide et le traitement administratif de son dossier : "Ce rendez-vous était un échange très classique et très paisible, rien ne laissait supposer qu'on pouvait en arriver là", indique une source préfectorale parlant de cet individu comme d'un "allocataire lambda" devant connaître "de multiples difficultés personnelles inconnues".

D'ailleurs, des mesures ont été prises suite à ce drame. Des mesures destinées... à renforcer la sécurité des salariés de la CAF comme l'a expliqué Elodie Clair, directrice de la CAF de Mantes-la-Jolie, au micro de France Info ce jeudi 16 août : "Nous allons avoir un vigile, donc un troisième vigile qui assurera une présence renforcée et puis nous aurons des rondes de la police municipale et de la police nationale. Maintenant les forces de police interviennent quand il y a (...) une situation d'incivilité ou d'agression".

La CAF va renforcer... sa sécurité

Mais quelle était précisément la situation du désespéré ? Dans son communiqué, l'Apeis a par exemple évoqué quatre relances de la part de la CAF pour des papiers manquants. Un chiffre repris un peu partout dans la presse... et que conteste aujourd'hui Patrick Guéry. Contacté par @si, cet agent comptable de la Caf des Yvelines a accepté de nous répondre... uniquement par mail. On se contentera donc de ses réponses succinctes. Les papiers manquants n'auraient pas été réclamés à quatre reprises à ce monsieur, mais seulement par deux fois. "Ces pièces justificatives lui ont été réclamées deux fois : demande initiale et relance", nous écrit Patrick Guéry. "Il lui était demandé sa date de fin d'activité et ses derniers bulletins de salaire. Ces informations nous étaient nécessaires pour des périodes qui n'étaient pas justifiées".

Ces pièces justificatives correspondent-elles à une nouvelle procédure ou sont-elles

systématiquement réclamées depuis la création du RSA ? Rien d'exceptionnel dans la procédure : "La prestation est recalculée tous les trois mois au vu des ressources du trimestre précédent. Celles-ci font l'objet d'une déclaration trimestrielle de ressources qui doit nous être adressée tous les trois mois, précisant mois par mois la nature et le montant des ressources perçues ; ces informations précises nous sont nécessaires pour le calcul de la prestation et ceci depuis l'origine de la création du Rsa".

Le désespéré, dont l'identité n'a pas été révélée, "était allocataire de la Caf des Yvelines depuis juin 2010, premier mois d'ouverture de droit au Rsa. Nous n'avons enregistré aucune manifestation de sa part avant sa visite du 8 août 2012", précise l'agent comptable de la Caf des Yvelines.

Peu d'informations ont filtré sur le profil de cet individu

Voilà pour la version officielle de la Caf. Mais impossible d'en savoir plus, faute d'un entretien téléphonique. C'est d'ailleurs une constante dans cette affaire : les informations filtrent au compte-gouttes, personne ne veut parler, ou presque. C'est ce qu'a constaté une journaliste du site Actuchomage qui enquête depuis une semaine sur cette affaire et s'est rendue sur place à plusieurs reprises notamment lors de l'hommage rendu à la victime ce jeudi 16 août devant la Caf.

Véronique Valentino, que nous avons contactée, explique par exemple qu'elle n'a pas réussi à joindre des salariés de cette Caf. La responsable CGT de la Caf des Yvelines, en charge de la gestion des dossiers RSA, ne l'a jamais rappelée. Seul le directeur du cabinet de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, Philippe Castanet, a accepté de répondre. "Il m'a dit que l'individu était d'origine tunisienne, qu'il avait deux enfants et qu'il était infirmier avec des missions d'intérim dans ce secteur", explique Valentino qui s'apprête à publier un article sur le site Actuchomage. Après enquête, la journaliste assure qu'elle a découvert que cet ancien allocataire était "domicilié chez sa sœur à Mantes-la-Ville mais qu'il vivait dans une caravane dans un camping situé dans les environs de Moisson". Mais ça s'arrête là, impossible pour l'instant d'avoir son nom et de rencontrer sa famille.

Sans chercher à spéculer sur les raisons exactes d'un tel geste qui est toujours difficile à expliquer, Véronique Valentino rappelle le cadre administratif complexe du versement du RSA composé de deux parties : le RSA socle (ancien RMI) et le RSA Activités (en complément d'un revenu lié à une reprise d'une activité). "Or, avec le système complexe RSA socle et RSA Activités, il y a un décalage dans la perception des revenus" puisque le montant de ce qui est reversé est recalculé tous les trois mois. Un fonctionnement ubuesque dénoncé par les associations et qui n'a pas forcément eu les résultats escomptés comme nous l'avons constaté. Certes, ce décalage dans le temps existait déjà avant 2009 avec le système du RMI. Mais en fusionnant de nombreuses aides, la création du RSA aurait encore alourdi le dispositif. "A l'époque du RMI, on ne demandait pas autant de papiers", assure Valentino pour qui la procédure est d'autant plus complexe que "les situations de précarité, où alternent période d'emploi brèves et périodes d'inactivité se sont multipliées depuis".

D'ailleurs, dans un article publié en décembre 2011, *Le Canard enchaîné* assurait même que 1,6 million de bénéficiaires potentiels renonçaient "à affronter les démarches pour le toucher. Soit par découragement, soit par manque d'information... soit par choix". Car "le RSA est une sacrée usine à gaz, pas bien connue et beaucoup plus compliquée que le

RMI, qu'il a remplacé en 2009", dénonçait *Le Canard* en assurant que cette lourdeur administrative ne faisait pas que des malheureux : "l'État fait de jolies économies : 5,3 milliards d'aides non distribuées en 2010 !"

Faut-il voir dans ce suicide une illustration de cette machine administrative infernale ? Faute d'informations précises sur la situation de cet allocataire, le soupçon demeurera.

(avec Marion Mousseau et Antoine Machut)

Mots-clés : Actuchomage, caf, chômage, RSA

<http://www.arretsurimages.net/contenu.php?id=5149>